

Notre Commune a été victime d'incivilités au cours des vacances de Noël, porte forcée au 32, rue Grande, un pare-brise cassé sur la place de l'église, la gendarmerie enquête.

Rappel

Horaires de la Mairie :

Du Mardi au Vendredi : 12H30 / 17H00

Horaires de l'Agence Postale :

Du Mardi au Samedi : 9H00 / 11H50

27, rue Grande - 36190 POMMIERS
Téléphone : 02 54 47 85 05 - Télécopie : 02 54 47 78 48
Courriel : mairie.de.pommiers@wanadoo.fr
Site internet : <https://mairie-pommiers-en-berry.fr>

ANNEE 2025

N° 1

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 janvier, à 9 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de POMMIERS dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GOURINAT Alain, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2025.

Sont présents : Mmes BAUDAT Isabelle, CHAMBLANC Anick, MINEAU Bernadette. MM. DEFAIT Dominique, DUMONT Pierre, GABILLAUD Jean-Claude, GOURINAT Alain, TISSIER Dominique, WATRINET Laurent.

Absente : Mme MERLIN Marie.

Secrétaire de séance : Mme MINEAU Bernadette désignée à l'unanimité.

Le **procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal** en date du 16 novembre 2024 est adopté, à l'unanimité.

Décision modificative N° 1 budget principal 2024.

Compte 002 : + 43627.20 €

Compte 65311 : + 43627.20 €

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse.

Solidarité avec la population de Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses

communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, **la Commune de Pommiers tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.**

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la Commune de Pommiers contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000.00 €, à la Protection civile Tour Essor 14, rue Scandicci 93500 Pantin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce soutien à la population de Mayotte.

Statuts de la Communauté de Communes – précisions concernant les compétences dévolues au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu les articles L5214-16 et L5211-17 du code général des collectivités territoriales relatifs aux compétences des communautés de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2024 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes :

- **pour rattacher au CIAS, au 1^{er} janvier 2025**, les compétences mises en œuvre par la CCEAVC sur les volets Social et Santé, à savoir :
 - . **le Relais Petite Enfance,**
 - . **l'animation du Contrat Local de Santé,**
 - . **les maisons de santé d'intérêt communautaire (maisons de santé d'Eguzon, d'Argenton et de Saint-Gaultier),**
- pour prendre en compte dans le cadre du Relais Petite Enfance, la loi du 18 décembre 2023 qui crée le statut de l'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2024 arrêtant la modification des statuts communautaires conformément aux termes de la délibération communautaire visée ci-dessus,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2024 ayant pour objet de préciser les compétences dévolues au CIAS, afin de permettre à ce dernier de mettre en œuvre de manière complète, les compétences qui lui ont été transférées,

Décide d'approuver à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes en conséquence et d'adopter le projet de statuts.

Assainissement collectif. Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau suite à la loi de finance 2024 (décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024). **Cette réforme repose sur le principe d'une modulation des redevances, selon la performance des services d'assainissement en fonction de la conformité réglementaire du système d'assainissement, de l'effectivité de l'autosurveillance et de la pollution rejetée au milieu.** A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités sont redevables auprès de l'Agence de l'Eau, conformément à la demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère pour un taux de prélèvement de 0.3 (fixé forfaitairement pour 2025) et un taux de TVA de 10%.

SOLIHA proposition de gestion des logements communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la proposition de gestion des logements communaux par SOLIHA.

Informations diverses.

Convention assurance santé pour la population. A la demande d'AXA assurance, la Commune met à disposition une salle et informe la population qu'une offre groupée leur sera proposée, le but est d'informer principalement la population qui n'a pas d'assurance santé ou à des coûts très élevés., Il n'y a pas d'exclusivité concernant la Commune.

Travaux voiries. Suite à l'appel d'offres groupé mis en place par la Communauté de Communes (CDC) qui a retenu EUROVIA comme opérateur, la Commune a retenu les **VC 203 (route du Breuil)** pour un montant de 14584.10 euros et **VC 205 (La Suzelle)** pour un montant de 10571.60 euros H.T. Des travaux seront effectués également à Bethenet par la CDC.

Médailles du travail. Il sera organisé, au cours du premier semestre, la remise des médailles d'honneur du travail, régionales, départementales et communales pour 20 ans (argent), 30 ans (vermeil) et 35 ans (or) pour Monsieur Eric GUILLON ainsi que pour Madame Sandrine BLONDET 30 ans (vermeil) et 35 ans (or).

Bibliothèque. Rappel de la gratuité des inscriptions dans le cadre de la charte du réseau des Bibliothèques de la CDC et l'achat de nouveaux livres par la bibliothèque de POMMIERS. (info jointe).

Gîte d'étape. La réception du chantier est prévue le 29/01/2025. Il restera l'agencement à mettre en place. Vendredi 24 janvier, M. le Maire recevra Mesdames Marie-France FAIGNOY et Martine LAPRADE (Présidente et Présidente adjointe) de l'Association des amis de Saint-Jacques qui participe à hauteur de 2000.00 euros pour l'aménagement du gîte.

Courrier Préfecture. M. le Préfet souhaite disposer d'une cartographie des dépôts sauvages (ordures ménagères, voitures, déchets bâtiments, etc.) sur le domaine public et privé. Si des habitants sont concernés, ils doivent se mettre en conformité avant l'intervention des services aux frais des propriétaires et l'application d'une amende.

Carrière. Le Maire informe du changement d'exploitant concernant la carrière GUIGNARD.

Multiservices. Total des subventions représentant 80% de l'investissement : 244850.00 euros.

M. Le Président du Conseil Départemental informe de travaux **sur la RD30 du pont (niveau de la station d'épuration) jusqu'au carrefour de la D48 (entrée du bourg) prévus fin de printemps 2025**, ces travaux avaient été décalés à la demande du Maire suite à la réfection de l'assainissement.

Information - Bibliothèque de Pommiers

Nous rappelons que La bibliothèque de Pommiers fait maintenant partie du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de la Vallée de la Creuse, l'objectif étant d'améliorer l'offre de lecture sur le territoire.

Le réseau compte 9 bibliothèques accessibles à tous : Argenton-sur-Creuse, Eguzon, Saint-Gaultier, Velles, Le Pêchereau, Saint-Marcel, Mosnay, Le Menoux et Pommiers.

Vous pouvez emprunter et rapporter les livres dans les 9 bibliothèques du réseau et utiliser les services ; de plus vous pouvez assister gratuitement à des animations.

L'inscription est nécessaire pour l'emprunt des documents et elle est GRATUITE !

La Charte de fonctionnement du Réseau de Bibliothèques prévoit que chacune des communes signataires s'engage à octroyer un budget annuel pour l'acquisition de nouveaux documents en fonction du nombre d'habitants de la commune. (1,5€ /hab).

Ainsi, à Pommiers nous avons acheté cette année 17 livres (voir liste ci-après) que vous pouvez emprunter ou réserver.

Liste des nouveaux livres :

Valérie PERRIN : Tata

Jeanine BERDUCAT : la ferme du gros caillou

Nicolas BEUGLET : la trilogie

- Le cri,
- Complot,
- L'île du diable

Lucinda RILEY : La rose de Minuit

Lucinda RILEY : La promesse cachée

Christian LABORIE : les couleurs de l'oubli

Jean-Paul MALAVAL : Sous une mauvaise étoile

Nicole CHAPPE : un amour en Limousin

Jean-Guy SOUMIS : la passagère de l'espérance

Charlotte MONEGIER: Ne t'inquiète pas des tempêtes

Livres en gros caractères :

Adèle BREAU : Haute saison

Delphine GIRAUD : le Manège de la vie

Olivia RUIZ : Ecoute la pluie tomber

Mélissa DA COSTA : La Faiseuse d'étoiles

Paula HAWKINS : Angle mort

INFOS PRATIQUES :

La bibliothèque de Pommiers est ouverte le samedi de 14h30 à 16h sachant qu'une permanence d'une heure supplémentaire pourrait ouvrir un jour en semaine en fin d'après-midi si la demande en était faite.

Pour tout renseignement ou demande, n'hésitez pas à contacter :

Florence

06 31 72 16 97